

Visite des abords de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce

21 mars 2024

Concertation continue relative au programme PariSanté Campus

Dans le cadre de la concertation continue sur l'opération PariSanté Campus, une nouvelle visite des abords de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce a été organisée. Cette visite visait à faire découvrir au public les enjeux du projet immobilier du programme PariSanté Campus qui sera implanté au sein de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées à l'horizon 2030.

Déroulement

- Date : jeudi 21 mars de 16h00 à 17h20.
- Lieu : Ancien hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, 74 Bd de Port-Royal, 75005 Paris
- 12 participants (20 inscrits)

Equipe présente :

- Nathalie DURAND, Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Garante de la concertation continue
- Professeur Antoine TESNIERE, Directeur du GIS PariSanté Campus
- Dimitra GAKI, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Jean DA COL, Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF)
- Cindy VAZ, Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF)

Un dépliant présentant le projet et la concertation continue ainsi qu'un plan de la visite représentant le site actuel ont été distribués aux les participants. Ces documents sont annexés au présent compte-rendu.

La visite a débuté par une présentation de PariSanté Campus un projet de campus de recherche et d'innovation dans le domaine du numérique pour la santé. L'objectif est de structurer une filière dédiée au numérique pour la santé de rayonnement mondial, ouverte aux partenariats franciliens, nationaux et internationaux. Il se positionne au service du développement de la filière française en santé numérique, en intégrant la dimension éthique et l'ouverture vers la société. PariSanté Campus

visé à construire un espace de formation, de recherche et d'innovation de rang mondial sur le thème de la santé numérique. Les parties prenantes du programme sont des acteurs publics engagés de longue date dans la formation, la recherche et l'innovation en santé numérique, dont l'analyse et la recherche autour des données de santé, ainsi que dans leur valorisation : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Université Paris Sciences & Lettres (PSL), l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), l'Agence du Numérique en Santé (ANS), et le Health Data Hub (HDH). PariSanté Campus rassemblera sur un même lieu tous les talents et expertises de la e-santé : des acteurs publics du domaine et des acteurs privés (start-ups, grandes et moyennes entreprises). Une communauté riche et dynamique, partageant ses expertises et ses outils, pour accélérer la transformation numérique et accompagner les grandes mutations du système de santé.

PariSanté Campus prendra place au sein de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, qui sera réhabilité dans le respect du site et de son environnement. L'Hôpital d'Instruction des Armées a fermé ses portes en 2016 ; il accueille aujourd'hui des militaires de l'opération Sentinelle.

Le programme PariSanté Campus est porté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en lien avec le ministère de la Santé et de la Prévention.

Cette visite s'est tenue dans le cadre de la concertation continue, étape de participation du public qui fait suite à la concertation préalable. Nathalie DURAND, garante de la concertation continue désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP), indique que son rôle est de veiller à la bonne information et à la participation du public qui se poursuit jusqu'à la décision de l'autorité environnementale, dans le cadre de la procédure du cas par cas, sur la nécessité de soumettre le projet à une nouvelle enquête publique au premier ou deuxième trimestre 2026. Elle précise que toutes les questions et observations relatives au projet peuvent être posées en ligne sur le site internet www.concertation-parisantecampus.fr ou par mail (concertation-psc@epaurif.fr).

Contenu des échanges

La réhabilitation du bâtiment de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées

Quand le projet architectural sera-t-il connu ?

Le 12 mai 2023, le maître d'ouvrage a publié un avis de concession dans le but de recruter un concessionnaire qui sera chargé de réaliser les travaux et d'exploiter le site. L'offre des candidats comportera notamment un projet architectural. Le choix des candidats sera effectué par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, maître d'ouvrage du projet. Le contrat de concession sera, quant à lui, signé en 2026. Le projet architectural, partie intégrante des offres des candidats ne pourra pas être dévoilé avant la fin du processus de désignation du concessionnaire en 2026.

La procédure de mise en concurrence pour l'attribution du contrat de concession implique une confidentialité des informations conformément aux règles de la commande publique. Dans ce cadre l'autorité concédante ne peut pas divulguer les informations confidentielles, d'un contrat de concession, notamment celles qui violeraient le secret des affaires ou qui nuiraient à une concurrence

loyale. Le projet architectural de chaque candidat en fait partie. Le projet retenu à l'issue de la consultation ne pourra être dévoilé avant la fin du processus de désignation du concessionnaire.

Les sujets confidentiels que le maître d'ouvrage ne peut pas aborder avec le public sont notamment les suivants :

- La constitution des équipes candidates et le cas échéant des équipes admises au stade de la remise des offres et de la négociation ;
- Le montant de la subvention de l'Etat ;
- Le cahier de charges adressé aux entreprises comprenant le contrat et le programme ;
- Le contenu des offres des candidats comprenant notamment le projet architectural et les informations financières ;
- Plus généralement toute information « dont la divulgation violerait le secret des affaires, ou celles dont la communication pourrait nuire à une concurrence loyale entre les opérateurs économiques ».

Qu'indique le cahier des charges de la concession ?

Le cahier des charges précise l'ensemble des contraintes techniques, physiques et réglementaires (notamment au regard du plan local d'urbanisme) à prendre en compte pour la conception du projet architectural. Il spécifie également les performances et les besoins visés pour le projet.

Combien de niveaux comporte le bâtiment actuel de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées ?

Le bâtiment comporte 12 niveaux, dont 6 étages en superstructure, un rez-de-chaussée haut au niveau du parvis, un rez-de-chaussée bas, un entresol technique, 2 niveaux en rez-de-jardin, éclairés par des cours anglaises, et un niveau en sous-sol.

Quelle est la surface du bâtiment actuel et une fois réhabilité ?

Aujourd'hui, la surface totale du monobloc est de 50 000 m², à laquelle s'ajoutent 3 000 m² correspondant aux diverses extensions réalisées au fil du temps.

La surface totale atteindra environ 70 000 m² une fois le bâtiment réhabilité.

L'augmentation de la surface du bâtiment sera-t-elle réalisée via l'augmentation de sa largeur ?

La technique employée pour permettre l'augmentation de la surface sera définie par le projet architectural proposé par les candidats, qui sera soumis à la validation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Conservatrice Générale des Monuments Historiques

Le toit sera-t-il surélevé ?

Conformément à l'engagement pris par le porteur de projet lors de la concertation, le cahier des charges transmis aux candidats à la concession limite la hauteur du dernier niveau du projet à l'altitude maximale de la construction actuelle incluant les installations techniques.

Le bâtiment dépassera-t-il l'abbaye du Val-de-Grâce ?

Non, le projet préservera la relation avec l'abbaye qui existe déjà aujourd'hui conformément aux recommandations des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Est-il possible de démolir le bâtiment ?

Le bâtiment de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées n'est ni classé ni inscrit. Sa démolition, pour la réalisation d'un tout autre projet que Parisanté Campus avait été envisagée par le passé mais l'Etat mais n'a pas retenu cette option.

Le Projet Parisanté campus tout en tenant compte des contraintes programmatiques, s'inscrit dans le maintien et le respect du bâtiment monobloc.

Comment la réhabilitation pourra-t-elle respecter le patrimoine architectural du bâtiment ?

Les travaux réalisés depuis 2020 par le Maître d'ouvrage, ont permis de mettre en lumière des aspects essentiels du monobloc qui devront être respectés par les candidats, tels que la dimension patrimoniale, le rapport au site, la topographie, l'espace paysager, la géométrie du plan masse, la qualité spatiale du monobloc brutaliste, ainsi que certains détails architecturaux.

La validation du projet architectural par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et la Conservatrice Générale des Monuments Historiques garantit le respect des contraintes patrimoniales.

Le campus comportera-t-il un lieu de restauration ?

Oui, un lieu de restauration sera aménagé au sein du campus.

Les extérieurs et les accès au campus

Où se situera l'entrée du campus ?

L'entrée du campus se situera au même endroit que celle du site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées.

Y aura-t-il un nouveau schéma de circulation des véhicules au sein du site ?

Il n'est pas prévu de mettre en place un nouveau schéma de circulation des véhicules. Les voies circulables seront conservées pour le passage des véhicules de secours, des livraisons et des convois exceptionnels (véhicules « hors gabarit ») nécessaires pour l'entretien du monument historique.

Les aménagements du campus permettront de renforcer les mobilités douces et proposeront des bornes de recharge pour les véhicules électriques du site, conformément à la réglementation en vigueur.

Le campus sera-t-il ouvert au public ?

Le campus sera accessible à ses utilisateurs, qui travaillent ou étudient en son sein. Il sera ouvert au public lors de différents événements tels que des conférences, animations, etc.

Qu'y a-t-il dans le bâtiment historique situé au niveau de l'abbaye ?

Ce bâtiment n'est pas concerné par le projet ParisSanté Campus. Il accueille l'école du service de santé des armées et reste affecté au ministère des Armées.

Le jardin sera-t-il ouvert au public ? Que deviendra le parking situé sur la parcelle historique ?

L'ouverture au public du jardin haut a été actée. Le futur jardin ouvert au public sera aménagé et géré par le Ville de Paris dans le cadre d'une convention d'occupation et de gestion consentie par l'Etat.

La communication concernant ce jardin relève d'études et de décisions conjointes de la Ville de Paris et de l'État, en lien étroit avec le Ministère des Armées, et non de ParisSanté Campus. De ce fait, le maître d'ouvrage n'est pas en mesure d'indiquer le devenir du parking situé sur la parcelle historique.

L'articulation du programme scientifique avec le montage juridique et financier

Comment seront réparties les parties publiques et privées au sein de ParisSanté Campus ?

Le modèle concessif implique que plus de 50% des surfaces soient destinées à la partie privée du programme, de sorte que la gestion de l'ouvrage soit principalement exposée à un risque d'exploitation assumé par le futur concessionnaire. Dans le cas précis de Paris-Santé Campus, 49% des surfaces seront dédiées aux occupants publics et 51% seront destinées à la partie privée.

L'objectif du projet est de créer un écosystème riche et dynamique, partageant des expertises et outils entre acteurs publics et privés, pour accélérer la transformation numérique et accompagner les grandes mutations du système de santé.

Quelles sont les start-ups qui intégreront ParisSanté Campus ?

Les start-ups qui intégreront ParisSanté Campus ne sont pas encore connues à ce jour, car le site ouvrira en 2030. Le programme prévoit que celles-ci soient en lien avec le projet scientifique de ParisSanté Campus et qu'elles aient été créées depuis moins de dix ans.

Quel type d'étudiants seront accueillis sur le campus ?

L'Université Paris Sciences et Lettres proposera sur le futur campus une offre de formation transdisciplinaire, autour du numérique en santé, couvrant différents domaines, comme : l'ingénierie, les mathématiques, les humanités, les sciences sociales, etc. Le programme prévoit l'accueil quotidien d'environ 1700 étudiants en formation initiale ou continue.

Quelle sera la part des bureaux « lambda » non-destinés à la recherche, l'innovation ou le numérique en santé ? Le siège de l'Inserm accueillera par exemple des fonctions administratives.

ParisSanté Campus est un projet de campus de recherche, d'innovation et de formation dans le domaine du numérique pour la santé. Il n'a pas vocation à créer des surfaces de bureaux qui ne sont pas en lien avec le domaine. La partie tertiaire du programme répondra aux besoins aussi bien des fonctions support, des laboratoires de recherche, ou des start-ups.

L'implantation du siège de l'Inserm au sein du campus revêt une importance stratégique pour la coordination avec les laboratoires et la création de synergies entre tous les acteurs. L'Inserm est le seul organisme de recherche public français entièrement dédié à la santé. L'ensemble du personnel, qu'il s'agisse de chercheurs ou de personnels en soutien à la recherche, est impliqué directement ou indirectement dans le processus de recherche. A ce jour, la surface prévue occupée dans le programme par le siège de l'Inserm au sein du futur Campus correspond à environ 12,5 % de la surface du futur campus.

La mise en œuvre du projet

Quel est le calendrier du projet ?

La signature du contrat de concession est prévue en 2026. À cette date, le concessionnaire retenu finalisera les études de conception en vue de l'obtention du permis de construire (PC) et pourra entreprendre les interventions préliminaires sur le monobloc. Les travaux débuteront en 2027, après l'instruction des autorisations administratives et l'obtention du PC, pour une mise en fonctionnement prévue en 2030.

Quelles seront les emprises du chantier ?

Les emprises précises du chantier seront connues après la réalisation des études détaillées par le concessionnaire. Une Maison du projet sera construite pour poursuivre la communication avec le public durant la phase de travaux.

Le projet architectural

Sera-t-il possible de concerter sur le projet architectural ?

La concertation préalable qui s'est déroulée en 2021 a permis de présenter les orientations du programme scientifique, de l'opération immobilière et de favoriser le dialogue avec le public. Elle a été l'occasion d'échanger avec le public sur de nombreux aspects du projet, notamment avec l'organisation d'un atelier sur le programme immobilier et le projet urbain (dont la présentation est disponible sur le site de la concertation). Les contributions issues de la concertation préalable ont ainsi été incluses dans le cahier des charges de la concession.

A ce stade et du fait de la confidentialité de la procédure de commande publique en cours, le projet architectural, relevant du secret des affaires des offres des candidats à la concession, ne pourra pas faire l'objet de concertation.

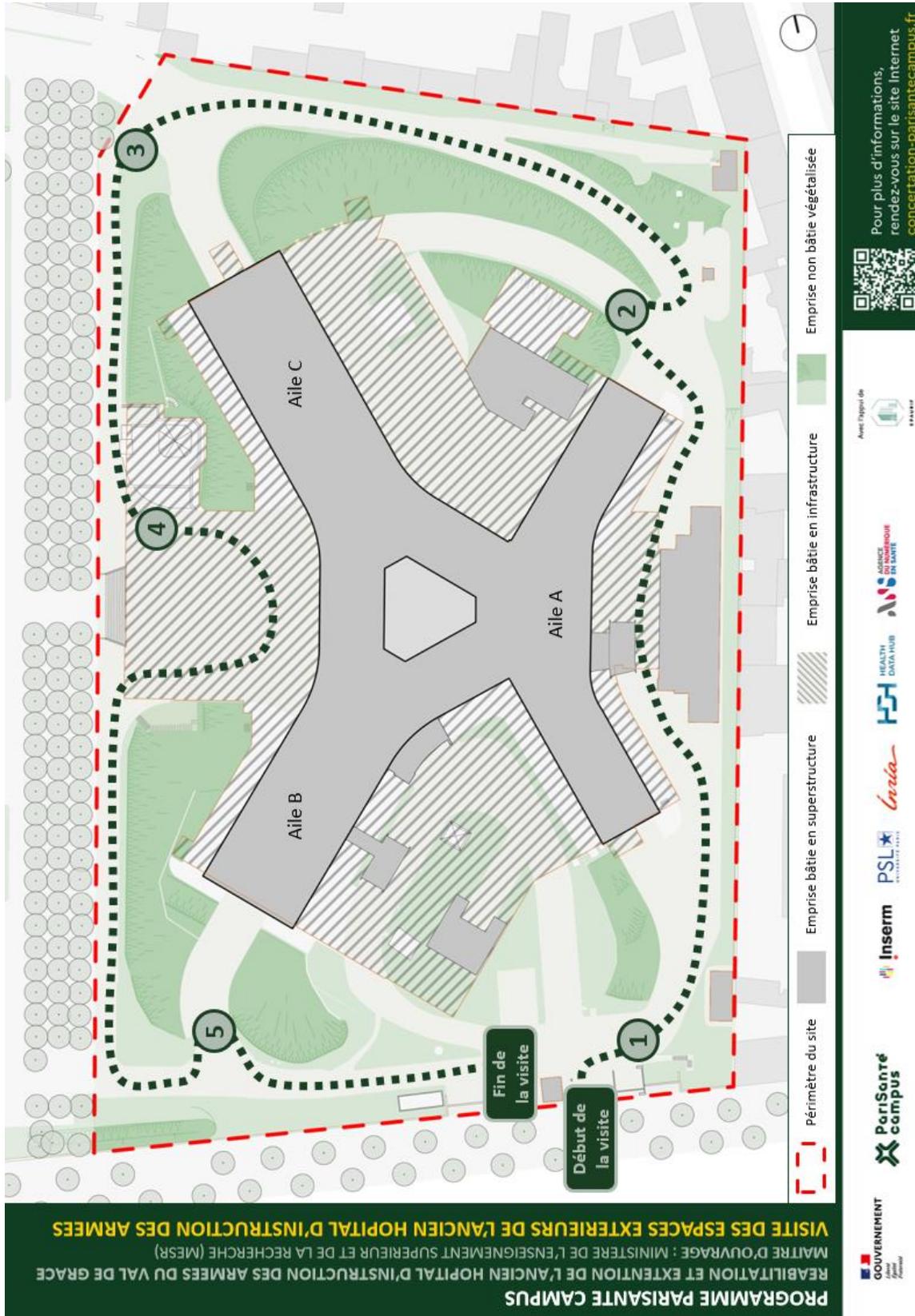
Comment le public pourra-t-il être averti des prochaines rencontres et visites ?

Tous les événements publics sont annoncés via le site internet de la concertation continue www.concertation-parisantecampus.fr.

Il est également possible d'effectuer une demande par e-mail (concertation-psc@epaurif.fr) pour recevoir directement les e-mails d'annonce d'événements.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez également joindre la garante nathalie.durand@garant-cndp.fr

Annexe n°1 : le plan de la visite



Annexe n°2 : Le dépliant d'information sur le projet



PROGRAMME PARISANTÉ CAMPUS
**RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN HÔPITAL
D'INSTRUCTION DES ARMÉES DU VAL-DE-GRÂCE**

Concertation continue sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public

2023



Informez-vous et exprimez-vous
sur le site internet de la concertation :
www.concertation-parisantecampus.fr

PARISANTÉ CAMPUS, **UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**



Ce programme vise à **développer la filière du numérique pour la santé** en France, porteuse d'enjeux sociétaux et économiques majeurs, notamment face aux leaders en Asie et aux Etats-Unis. PariSanté Campus ambitionne d'être un acteur majeur français et européen de l'analyse et de la valorisation des données de santé et le lieu fédérateur de tout l'écosystème professionnel.

A travers cet écosystème complet d'acteurs experts de la santé et du numérique, PariSanté Campus a vocation à :

- Stimuler la production et l'exploitation des données de santé pour la recherche, l'innovation et la formation ;
- Soutenir la formation d'excellence autour de la e-santé et la création de viviers d'expertises ;
- Développer des applications à fort impact économique, créatrices d'entreprises et d'emplois ;
- Améliorer les stratégies de prises en charge médicale et l'efficacité du système de soin dans l'intérêt permanent du patient.



Ce programme vise également à **la restructuration et à l'extension de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, dans le respect du site et de son environnement.**





PROGRAMME SCIENTIFIQUE

PariSanté Campus est **un projet de campus de recherche et d'innovation dans le domaine du numérique pour la santé**, qui s'installera sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. L'objectif est de structurer une filière dédiée au numérique pour la santé de rayonnement mondial, ouverte aux partenariats franciliens, nationaux et internationaux. L'ancien Hôpital serait ainsi réaménagé pour **accueillir chercheurs, enseignants, entreprises et étudiants**.

Les parties prenantes du programme sont des **acteurs publics** engagés de longue date dans l'analyse et la recherche autour des données de santé, ainsi que dans leur valorisation : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Université PSL (Paris Sciences & Lettres), l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), l'Agence du Numérique en Santé (ANS), et le Health Data Hub (HDH). Le programme PariSanté Campus associera également à ce pôle de recherche de pointe des **acteurs privés** (startups, grandes et moyennes entreprises).

Grâce aux bases de données des opérateurs publics et à la compétence du Health Data Hub qui garantit l'accès aisé et unifié, transparent et sécurisé aux données, les chercheurs mobiliseront **un large spectre disciplinaire, allant des sciences fondamentales aux sciences humaines et sociales**. Ils s'appuieront sur des entrepôts de données d'envergure nationale et travailleront sur de nouveaux moyens pour **protéger les populations contre la collecte et l'utilisation abusive de données à caractère personnel** de plus en plus sophistiquées, afin de préserver notre « démocratie sanitaire ».

La recherche bénéficiera en un même lieu de la rencontre de nombreux acteurs et d'une forte interdisciplinarité au service du numérique en santé. Des avancées scientifiques majeures sont attendues dans les domaines de l'épidémiologie, du dépistage, du diagnostic et de la thérapie des cancers, ainsi que dans le domaine des maladies neurodégénératives ou cardiovasculaires.

PROGRAMME IMMOBILIER

PariSanté Campus s'installera dans les bâtiments de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. Un projet architectural et paysager sera élaboré par le concessionnaire afin de concrétiser les intentions urbaine et architecturale pour la restructuration et l'extension du bâtiment qui reposent sur les principes suivants :

- Conserver sans le dénaturer le volume du « monobloc » ;
- Respecter la prédominance de hauteur de l'ancienne abbaye par rapport au monobloc ;
- Éviter toute modification de vue, de volumétrie et toute nouvelle construction visible en raison de la covisibilité avec l'abbaye, en développant de nouvelles surfaces respectant ces principes et permettant de recréer des synergies au sein du bâtiment ;
- Valoriser l'axe de composition est-ouest et maintenir la symétrie qui a présidé à la conception du bâtiment ;
- Créer des espaces paysagers de qualité et valoriser les espaces de pleine terre.

ENJEUX DU PROGRAMME SCIENTIFIQUE

- Fédérer sur un site l'ensemble de la communauté scientifique (chercheurs, enseignants, entrepreneurs, étudiants...);
- Structurer une filière française dédiée au numérique pour la santé de rayonnement européen et mondial, grâce à un réseau national ;
- Informer les citoyens sur le numérique pour la santé en devenant un outil essentiel d'interaction, d'apprentissage et d'information citoyenne ;
- Améliorer le fonctionnement du système de santé, en facilitant l'accès aux soins, en développant la prévention et en évoluant vers des stratégies prédictives et personnalisées.

ENJEUX DU PROGRAMME IMMOBILIER

- Préserver et valoriser le patrimoine historique ;
- Préserver la biodiversité et renforcer la végétalisation du site ;
- S'inscrire dans les objectifs du Plan Climat ;
- Contribuer au dynamisme socio-économique du quartier ;
- Veiller à perturber le moins possible les habitants, les commerçants et les usagers du marché de Port-Royal en menant un chantier à faible nuisance.

ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROGRAMME

Porte le projet en lien avec le Ministère de la Santé et de la Prévention

PARISANTÉ CAMPUS

Définit le contenu scientifique du programme (recherche, innovation) et anime les activités scientifiques du futur campus

EPAURIF*

Assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du programme, sur les aspects immobiliers et la conduite d'opération pour le recrutement du concessionnaire. Met en œuvre le volet concertation continue.

LE MOT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est pleinement engagé dans la poursuite du dialogue et s'attache à répondre aux interrogations et aux contributions du public. Il veille au respect des engagements pris à la suite de la concertation préalable et à prendre en considération avec attention les préconisations formulées dans le rapport intermédiaire de la garante.

De plus, le Maître d'ouvrage s'engage à poursuivre ses efforts pour impliquer activement le grand public ainsi que le comité de suivi mis en place à la fin de l'année 2022. Il veillera à ce que les informations pertinentes leur soient communiquées de manière transparente, sous réserve de leur disponibilité en fonction du degré d'avancement du projet et de la préservation de la confidentialité de certaines informations dans une logique de sécurisation de la procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution du contrat de concession et du respect des textes applicables en la matière.

* Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROGRAMME



Retour sur l'enquête publique de la MECDU

Pour garantir la réalisation du programme, le Maître d'ouvrage a mené une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris pour laquelle une enquête publique a été organisée entre le 2 janvier et le 10 février 2023.

Le 29 mars 2023, la commissaire enquêtrice a publié son rapport, disponible sur le site de l'enquête publique : www.parisante-campus-enquetepublique.fr

Lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution du contrat de concession

Le montage choisi pour la mise en œuvre du projet est la concession. L'opérateur économique retenu à l'issue de la procédure de mise en concurrence, qui se déroulera entre 2023 et 2026, sera chargé de la réalisation et du financement des travaux mais également de l'exploitation et de l'entretien-maintenance du site pendant toute la durée du contrat qui sera d'une durée maximale de 40 ans.

Le lancement de la procédure a débuté le 12 mai 2023 par la publication de l'avis de concession.

LA CONCERTATION CONTINUE

Le programme PariSanté Campus a fait l'objet d'une concertation préalable du 20 septembre au 13 novembre 2021 initiée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et organisée par le Maître d'ouvrage – le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous l'égide de trois garantes désignées par la CNDP : Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIELLE. L'objectif de cette concertation préalable était d'engager une discussion, le plus en amont possible, avec l'ensemble des publics concernés, afin de débattre des objectifs du programme, de ses principales caractéristiques et de ses impacts sur le territoire et ses habitants.

A l'issue de la concertation préalable, les garantes ont formulé plusieurs recommandations visant à mettre en place une concertation continue tout au long du projet.

En réponse, le Maître d'ouvrage s'est engagé à poursuivre le dialogue avec les habitants et l'ensemble des acteurs locaux jusqu'à la réception du site. La réponse du Maître d'ouvrage au bilan de la concertation préalable est disponible sur le site de la concertation.

Le 2 mars 2022, la Commission Nationale du Débat Public a désigné Madame Nathalie DURAND pour assurer le suivi de cette nouvelle phase de la concertation. La mission de la garante est de superviser et de garantir le processus d'information et de participation du public sur le projet PariSanté Campus. La garante est chargée de coordonner les étapes de la concertation continue, de rendre publique ses recommandations et de s'assurer de leur prise en compte par le Maître d'ouvrage.

Tout au long de sa mission, elle émettra chaque année un rapport intermédiaire qui reflète de manière neutre et transparente les avancées de la concertation et les arguments échangés au cours de l'année écoulée. Ce rapport intermédiaire met également en évidence les préconisations formulées pour la poursuite de la concertation continue. Le premier rapport intermédiaire, couvrant la période du 2 mars 2022 au 2 mars 2023, a été publié en mai 2023. Il est consultable en ligne sur le site internet de la concertation : www.concertation-parisantecampus.fr

Pour déposer des contributions ou des questions au Maître d'ouvrage, rendez-vous sur le site Internet dédié à la concertation du projet PariSanté Campus :
www.concertation-parisantecampus.fr

Pour contacter la garante de la concertation continue :
nathalie.durand@garant-cndp.fr